

Règlement Jeu-Concours

« Rivella / EUROPA-PARK / SYSTEME U 2020 »

Descriptif :

La société **Rivella SA** (siège social : CH-4852 Rothrist) associée à **Europa-Park GmbH & Co. Mack KG** (siège social : DE-77977 Rust) et à **SYSTEME U** (Centrale Régionale Est, siège social : F-68200 Mulhouse)

organisent un concours publicitaire sans obligation d'achat.

Le concours sera inséré et communiqué dans le prospectus de promotions des magasins SUPER U / HYPER U valable du 03 au 13 juin 2020 (« thème ECONOMIES d'été »).

Impression d'environ 1 503 000 prospectus et 198 magasins du GRAND-EST participent à l'action.

NOUVEAU !

RULANTICA
Le nouvel univers aquatique indoor d'Europa-Park

À GAGNER
25 BILLETS ET
1 SÉJOUR POUR 4
À RULANTICA !

LARGUEZ LES AMARRES ET CAP SUR L'AVENTURE !

Le nouvel univers aquatique d'Europa-Park a ouvert ses portes. Du fun aquatique à l'état pur ! Profitez aussi d'une journée à Europa-Park ! Des aventures inoubliables pour toute la famille garanties !

1 NUITÉE DANS UN DES HÔTELS 4* D'EUROPA-PARK RESORT, AVEC PETIT-DÉJEUNER BUFFET
+ 1 JOUR D'ACCÈS À RULANTICA
+ 1 JOUR D'ACCÈS À EUROPA-PARK

EN JOUANT EN LIGNE SUR **RIVELLA.FR**

LA PROMOTION DE LA SEMAINE !
2 BOUTEILLES DE RIVELLA ACHETÉES LA 3ÈME BOUTEILLE OFFERTE !

VARIÉTÉS 1 LITRE AU CHOIX : ORIGINAL, LIGHT, THÉ VERT ou REFRESH

NOUVEAU

rivella
ORIGINAL

rivella
ORIGINAL

rivella
Refresh

Jeu gratuit, sans obligation d'achat, ouvert du 02.06. au 21.06. 2020 aux personnes majeures résidant en France métropolitaine. Le règlement sera affiché en magasin et disponible sur www.rivella.fr ou sur simple demande par courrier adressé à M. Jean-Marc Eichinger, Hallesier de Justice, 9 rue de la Mère à 68503 Guéwiller.

Conditions de participation au concours Rivella / EUROPA-PARK / SYSTEME U 2020

En participant à ce concours de Rivella SA, vous acceptez les conditions de participation suivantes.

Déroulement du concours

La participation au concours se fera exclusivement via internet. La participation au concours est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine Corse comprise, visitant la page web spécialement créée pour l'occasion sur : www.rivella.fr. Une seule participation par personne (même nom, même adresse) est admise.

Les collaborateurs de Rivella SA et de tous les partenaires de promotion ainsi que les membres de leur famille vivant dans le même ménage sont exclus de la participation.

Question : Comment s'appelle le nouvel univers aquatique d'Europa-Park?

1. Rulantica (réponse correcte)
2. Snorri
3. Snorri Touren

La participation au concours sera possible : **Du 02.06.2020 au 21.06.2020 Minuit.**

Le concours consiste à répondre correctement à la question indiquée sur la page internet du concours. Toutes les bonnes réponses prendront part au tirage au sort.

Les organisateurs mettent en jeu :

1^{er} prix : un séjour de 2 jours pour 4 personnes dans un des hôtels 4* d'Europa-Park RESORT comprenant une nuitée et buffet petit déjeuner + 1 jour d'accès à EUROPA-PARK + 1 jours d'accès à RULANTICA par personne. (Valeur totale : 736 €).

- Validité du séjour : un an à partir de l'émission du VOUCHER d'Europa-Park. Séjour non valable en août et en octobre.

Prix complémentaires : 25 billets d'«entrées à RULANTICA»

Vingt cinq billets d'entrées « adulte » (valeur unitaire 38.50€) à RULANTICA.

- Validité des billets : 08.11.2020
- Information importante : il n'existe pas de billets physiques pour « RULANTICA », mais uniquement dématérialisés. Il faudra donc de préférence l'adresse email du gagnant, ou l'adresse postale à laquelle nous enverrons un courrier avec un code « individuel ». Le gagnant devra utiliser ce code pour faire sa réservation en ligne à une date précise. Toutes les informations seront stipulées au gagnant.

Les gagnants seront tirés au sort par huissier en son étude le 29 juin 2020.

Vingt Six (26) gagnants seront déterminés.

Les gagnants seront avertis par Rivella ou Europa-Park de leur gain (E-Mail ou courrier) dans un délai de 30 jours après le tirage au sort.

Les gains seront envoyés par Europa-Park via voie postale ou électronique (les billets RULANTICA sont des billets électroniques).

Les prix ne peuvent être ni monnayés, ni échangés.

Il n'y aura pas de communication téléphonique ni de correspondance concernant ce jeu-concours pendant la durée du concours.

Aucune réclamation écrite ou verbale au sujet du jeu ne sera acceptée.

La participation à ce jeu implique automatiquement l'acceptation du présent règlement et n'autorise aucun recours en justice.

Les sociétés organisatrices ne pourront être tenues pour responsables, si par suite d'un cas de force majeure ou tout autre cause fortuite, indépendante de leur volonté, le jeu devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas une annonce serait faite par voie d'affichage dans les points de vente.

Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur (crise sanitaire, catastrophe météorologique, incident technique ...), les parcs devaient être fermés au public durant la durée de validité du prix, la responsabilité de l'organisateur ne pourrait en aucun cas être recherchée. Une prolongation de la durée de validité pourrait le cas échéant être envisagée sur demande expresse et écrite adressée à l'organisateur.

Les éventuels avenants qui seraient publiés pendant le jeu, par annonce dans la presse ou sur le site www.rivella.fr seront considérés comme des annexes au règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder ou de falsifier des bulletins de participation. Le présent concours est soumis à la loi française.

Dispositions complémentaires

Conformément aux dispositions de la loi No 78 – 17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression de ses données personnelles.

Les données personnelles des participants sont protégées conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données N°2016/679 entrée en vigueur le 25 mai 2018.

Les données personnelles recueillies dans le cadre du jeu-concours seront conservées uniquement pendant la durée du jeu, pour le tirage au sort des gagnants et l'information des gagnants.

Chaque participant peut, pour des motifs légitimes ou tenant à sa situation particulière, s'opposer au traitement de ses données personnelles.

Chaque participant peut, à tout moment, retirer son consentement et s'il a accepté des recevoir des offres commerciales, s'opposer à tout moment à ce que ses données soient utilisés à des fins de prospection.

Tout recours juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée à propos du concours, sauf avec le/la gagnant/e.

Rivella SA assure aux participants que les données personnelles seront placées sur des serveurs de stockage sécurisés (identifiants et mot de passe) et que seules les personnes habilitées pourront y accéder.

La participation au concours est possible uniquement si les données personnelles sont correctes. Rivella SA est autorisée à exclure du concours les participants utilisant un pseudonyme ou une fausse identité. Rivella SA utilisera les données personnelles (nom, adresse, E-mail) seulement dans le cadre du concours ; chaque participant peut à tout moment demander la suppression de ses données personnelles.

Rivella SA se réserve le droit d'exclure des participants en cas d'abus et/ou d'autres infractions à ces conditions de participation. Rivella SA se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications au concours, notamment de suspendre, d'annuler ou de clore le concours en cas de force majeure, de panne technique, de fermeture du site/de l'application, de manipulation par un tiers ou de tout autre motif important.

Le présent règlement est déposé chez Me Jean-Marc EICHINGER, Huissier de justice, 9 rue de la Marne à 68500 GUEBWILLER, et peut-être obtenu sur simple demande auprès des services de l'organisateur du concours.